



l'oxygène
à la source

N°332-22

PRESTATIONS DIVERSES FOURNIES PAR LE SILA – TARIFS 2023

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 28 Représentés : 6 Quorum : 11

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à onze heure, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 5 décembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIANT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Benjamin MARIAS, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Sylvain STIHLE, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE
Benjamin MARIAS à François ASTORG
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD
Adrien GUILMAIN à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

PRESTATIONS DIVERSES FOURNIES PAR LE SILA – TARIFS 2023

Exposé de Patrick LECONTE,

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants, pour l'année 2023, pour les différentes prestations du SILA :

7 /	PRESTATIONS DIVERSES FOURNIES PAR LE SILA	Tarif 2023	
		HT	TTC à titre indicatif
7.1	PRESTATIONS DU PERSONNEL		
	Main d'œuvre L'heure normale de travail :		
7.1.1	Agent de maîtrise (l'heure de main-d'œuvre)	33,21	36,53
7.1.2	Adjoint technique (l'heure de main-d'œuvre)	29,51	32,46
7.1.3	Encadrement (cat. A ou B) ½ journée	346,41	346,41
7.1.4	Pour intervention en dehors des heures normales de service	Majoration 50%	
7.1.5	Pour intervention les dimanches, jours fériés et de nuit (24 h à 7 h)	Majoration 100%	
	Ces tarifs ne comprennent pas le véhicule de déplacement qui sera facturé séparément en fonction des prix ci-dessous.		
7.2	INTERVENTION DE VEHICULES (tarifs chauffeur non compris)		
7.2.1	L'heure de berline ou fourgonnette	20,31	22,34
7.2.2	L'heure de camionnette ou fourgon charge utile de l'ordre de 1 500 Kg	30,16	33,18
7.2.3	L'heure de camion de moins de 10 tonnes	37,01	40,71
7.2.4	L'heure de camion de plus de 10 tonnes	44,56	49,02
7.2.5	L'heure de groupe électrogène	41,46	45,61
7.2.6	Aspiratrice	77,58	85,34
7.2.7	Aspiratrice cureuse	122,54	134,79
7.2.8	Heure de pompage	26,55	29,21
7.3	INSPECTION TELEVISEE – ESSAI ETANCHEITE		
7.3.1	Ø compris entre 100 et 400 mm – le ml	1,49	1,79
7.3.2	Ø compris entre 100 et 400 mm – le ml si contre-visite vidéo nécessaire suite à défaut de curage	5,00	6,00
7.3.3	Forfait de déplacement, si contre-visite vidéo nécessaire suite à défaut de curage	50,00	60,00
7.3.4	Essai d'étanchéité à basse pression d'air sur canalisation : le tronçon	37,17	44,60
7.3.5	Essai d'étanchéité à basse pression d'air sur canalisation : le regard de visite	100,00	120,00
7.3.6	Essai d'étanchéité à l'eau : le regard de visite, le tronçon, la canalisation de refoulement	130,00	156,00
7.4	TRAVAUX DE BRANCHEMENT		
7.4.1	Les travaux de branchement des usagers sur les collecteurs du SILA sont refacturés au prix coûtant, additionnés de frais généraux pour maîtrise d'œuvre SILA, au taux de 3 % ou 7 %		
7.5	PRESTATIONS DIVERSES		
7.5.1	Travaux à proximité des réseaux : investigations complémentaires de géolocalisation (article 7.6.6 de la norme NF 70-003-1), additionnés de frais généraux pour maîtrise d'œuvre SILA, au taux de 7 %		

Les tarifs fixés sont des prix hors TVA. Il sera appliqué en sus la TVA au taux en vigueur.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 21 novembre 2022.

Les membres du Comité sont invités à approuver les tarifs 2023 présentés concernant les prestations diverses fournies par le SILA.

- A D O P T É -
à l'unanimité

Ne prennent part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy)

Voix POUR : 26
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture

Le 20 DEC. 2022

Publié le 21 DEC. 2022

Exécutoire le 1 DEC. 2022

Le Président

Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.